

Ville de La Celle Saint-Cloud

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 - 2022

Conseil Municipal du 15 octobre 2019



La période 2020 - 2022

- Une ville qui respecte son environnement et son cadre de vie
- Des services modernisés et rapprochés de nos concitoyens
- Le temps des grands projets

*Maîtriser le fonctionnement avec une volonté de stabilité fiscale
Poursuivre l'amélioration des services et la rénovation de la ville
Réussir les grands projets*

Maîtriser le Fonctionnement

dans la poursuite d'une politique de développement des services et de stabilité fiscale

- Une **qualité de gestion** reconnue
- La **stabilité fiscale** dans une fiscalité qui évolue fortement
- Des efforts permanents de rationalisation
- Des services toujours mieux adaptés
- Le développement de la mutualisation et de la polyvalence
- Le développement maîtrisé du logement social et l'évolution du prélèvement SRU
- L'évolution du **Budget de Fonctionnement**

Une qualité de gestion reconnue

(Rapport de la Chambre régionale des comptes sur la commune de La Celle Saint-Cloud)

Une situation financière saine

- *Alors que ses ressources fiscales n'ont presque pas augmenté, la commune est parvenue, grâce à ses efforts de gestion à amortir l'impact de la baisse des dotations de l'Etat*
- *La modicité des taux d'imposition offre à la commune, en tant que de besoin, de réelles marges de manœuvre*
- *La situation apparaît également très favorable au regard de l'endettement : En 2017, l'encours de la dette était près de trois fois inférieur à la moyenne des communes de taille comparable*
-

Une gestion maîtrisée des ressources humaines

-



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
ET SA REPONSE

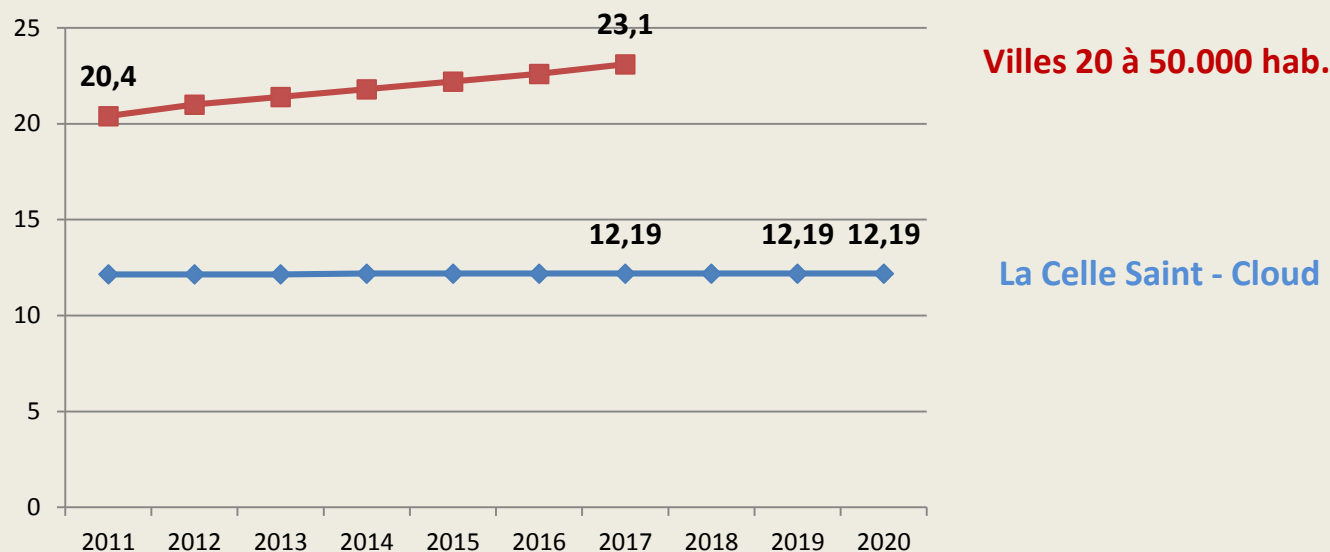
COMMUNE DE
LA CELLE-SAINT-CLOUD
(78)

Exercices 2013 et suivants

Observations
délibérées le 7 mars 2019

La stabilité fiscale : exemple de la Taxe Foncière

- Un taux d'imposition TF de 12,19 % sans augmentation depuis de nombreuses années



- Un taux parmi les moins élevés des villes comparables : Le taux moyen des villes de 20 à 50.000 hab. s'élève à 23,10% (en 2017)

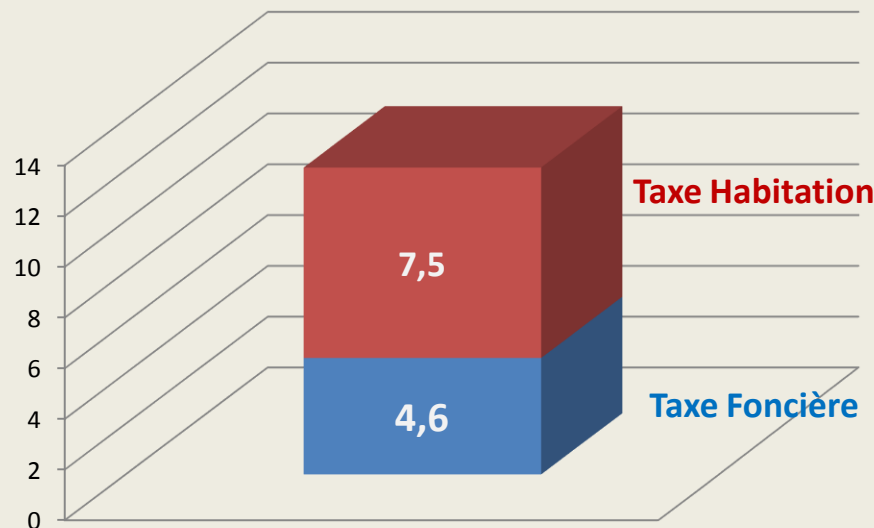
Dans un contexte de profonde réforme de la fiscalité locale

- Ressources fiscales de référence (2018) : **12,1 M€** dont:

- Taxe Habitation : **7,5 M€**

- Taxe Foncière : **4,6 M€**

*TH acquittée pour
8.400 résidences principales*

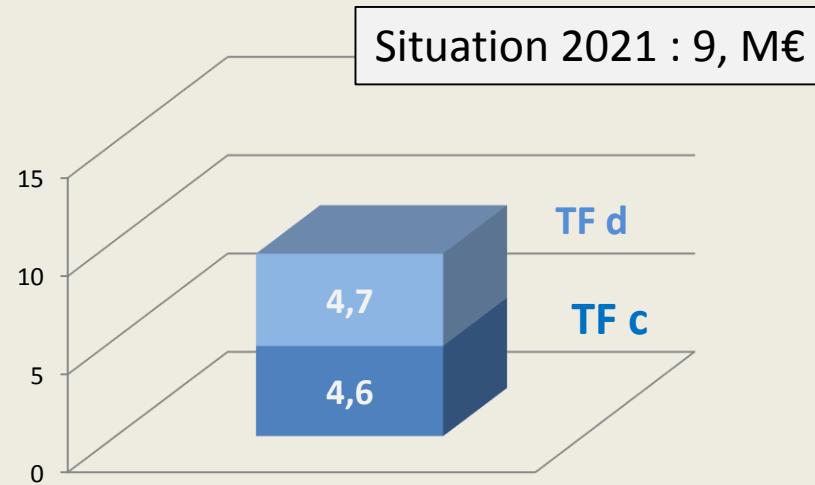
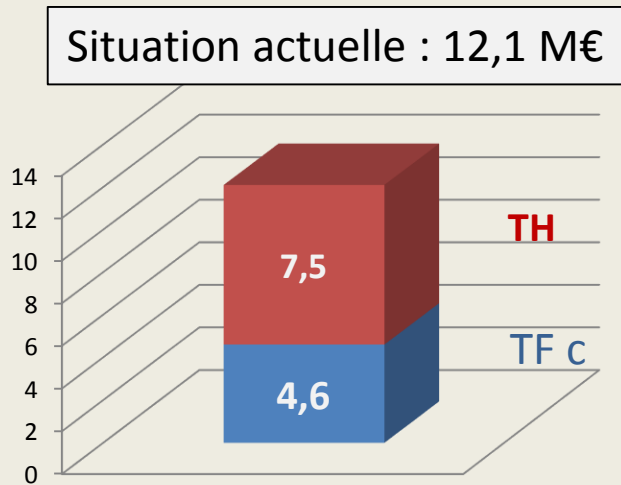


- La situation 2020 :

- 700 foyers déjà exonérés de TH
- 3.900 nouveaux foyers totalement exonérés de TH (montant : 1,5 M€)
- 3.800 foyers restent soumis à TH (montant part commune de 6 M€); cotisation dégressive jusqu'en 2023

Le PLF 2020 : Mesures concernant la fiscalité locale

- **Dès 2021 : retrait de la TH** du budget des communes
- **Transfert aux communes de la part départementale de TF :**
Taux départemental 12,58 % - soit 4,7 M€ - s'ajoutant au taux communal de 12,19%,
- Une **contrepartie insuffisante** : écart de 2,8 M€



- **La TF devient l'unique et exclusif impôt local :**
 - Financement des communes par les seuls propriétaires de logements
 - Nouvelle érosion de la responsabilité fiscale des communes (fiscalité réduite à 30% des ressources): ~~TH, TF, TP, TEOM, R.Ass~~

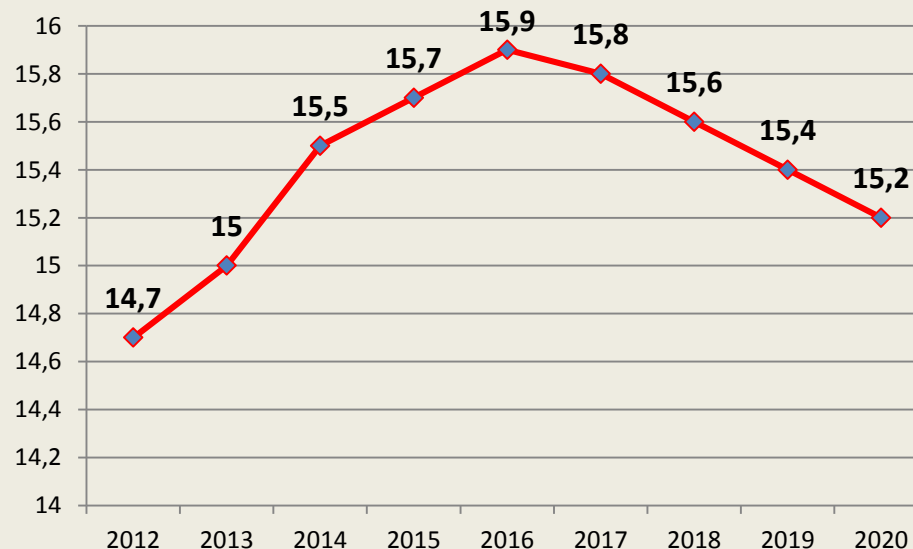
La maîtrise des dépenses

Poursuite des actions de réduction des dépenses :

- Dépenses d'achat : ex de l'énergie

Rénovation thermique, optimisation régulation thermique des écoles , éclairage ...

- Dépenses de personnel (M€)



- Développement de la polyvalence, de la mutualisation, de la numérisation (« smart city »)

Le développement de la mutualisation

- Des réalisations récentes : la fusion des SSIAD de La Celle St Cloud et du Chesnay, l'insertion (avec un dispositif commun).....
- Après les 1ères actions de mutualisation avec les communes voisines (et qui se poursuivront),
- Etude de Mutualisation avec le département dans le domaine social
(Secteur départemental d'action sociale -SAS – et Centre communal d'action sociale CCAS)

Mutualisation avec le Département

(Territoire d'action départementale)

PROJET D'ARTICULATION

TAD-CCAS

Objetif:

- Mettre en place **un guichet unique multi-services de proximité** visant à *organiser et moderniser les missions de chacun et à simplifier le parcours de l'utilisateur*

STRATEGIE COMMUNE D'ARTICULATION

VILLES CIBLES

- Les communes ayant accepté le principe de l'expérimentation :
 - Jouy en Josas
 - Viroflay
 - Poissy
 - La Celle-Saint-Cloud

- Les communes pouvant être associées à la démarche :
 - Chatou,
 - Saint-Cyr l'Ecole
 - Sartrouville

Des services toujours mieux adaptés

(exemples)

- 2019 : Ouverture d'un nouveau centre de loisirs
- 2020 : Mise en place du guichet unique
- 2021 : Création d'une « Maison France Services »
-

La création d'une « Maison France Services »

- Objectif : Permettre aux Cellois de disposer d'un socle de services publics à proximité.

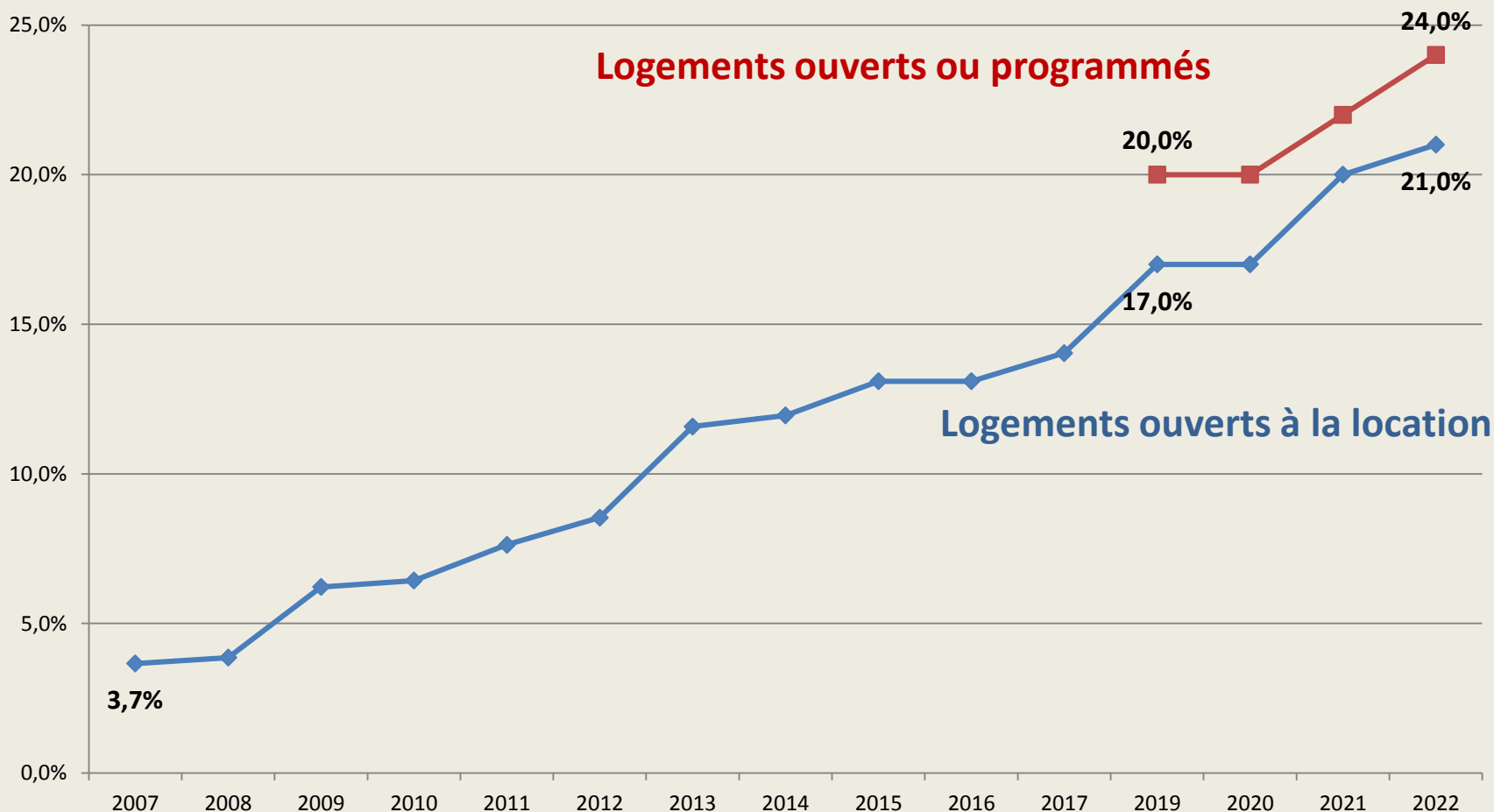


L'évolution des prélèvements obligatoires

- Une part importante et croissante des charges (près de 4 M€ en 2019 , soit près de 15 % des charges)
- Une évolution difficilement maîtrisable mais rarement décroissante :
 - Des prélèvements figés : le FNGIR (2,3 M€)
 - Des prélèvements en augmentation : le FPIC (0,8 M€), le SDIS (0,7 M€)
- Le prélèvement SRU & le logement social

Le développement maîtrisé du logement social: Des objectifs en voie d'être atteints

Evolution du nombre de logements sociaux à La Celle Saint-Cloud



→ Rappel Objectif 2025 : 25 % de logements sociaux

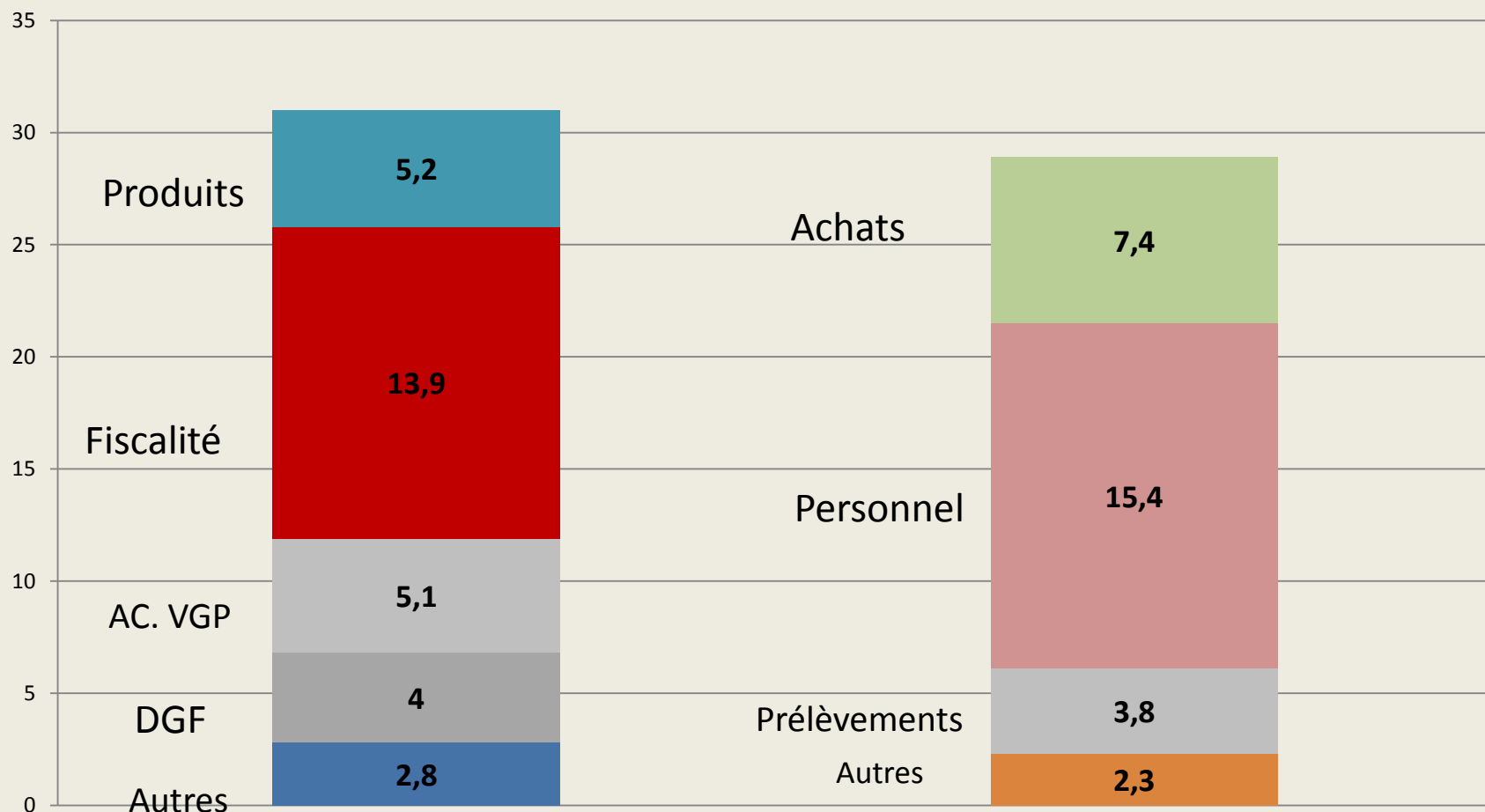
Les montants investis dans le logement social et l'impact sur le prélèvement SRU

- Soutien au logement social par le **versement de subventions pour surcharge foncière** :
450 k€ versés **chaque année** entre 2020 et 2022
- L'évolution du prélèvement SRU:
 - Pénalité de 350 € par logement manquant
 - Soit un prélèvement brut d'env. 250 k€
 - Prélèvement net = prélèvement brut diminué des montants investis

→ Les versements conduisent à une **annulation du prélèvement net** sur la période 2020 - 2022

La synthèse : Le Budget de Fonctionnement

(Rappel : Budget Primitif 2019 en M€)



RESSOURCES : 31 M€

CHARGES : 28,9 M€

L'évolution des Ressources

- Une tarification des services stable en valeur constante (évolution comme l'inflation)
- Une Fiscalité également stable
- Une DGF décroissante en valeur constante
- Des ressources figées : AC versée par VGP

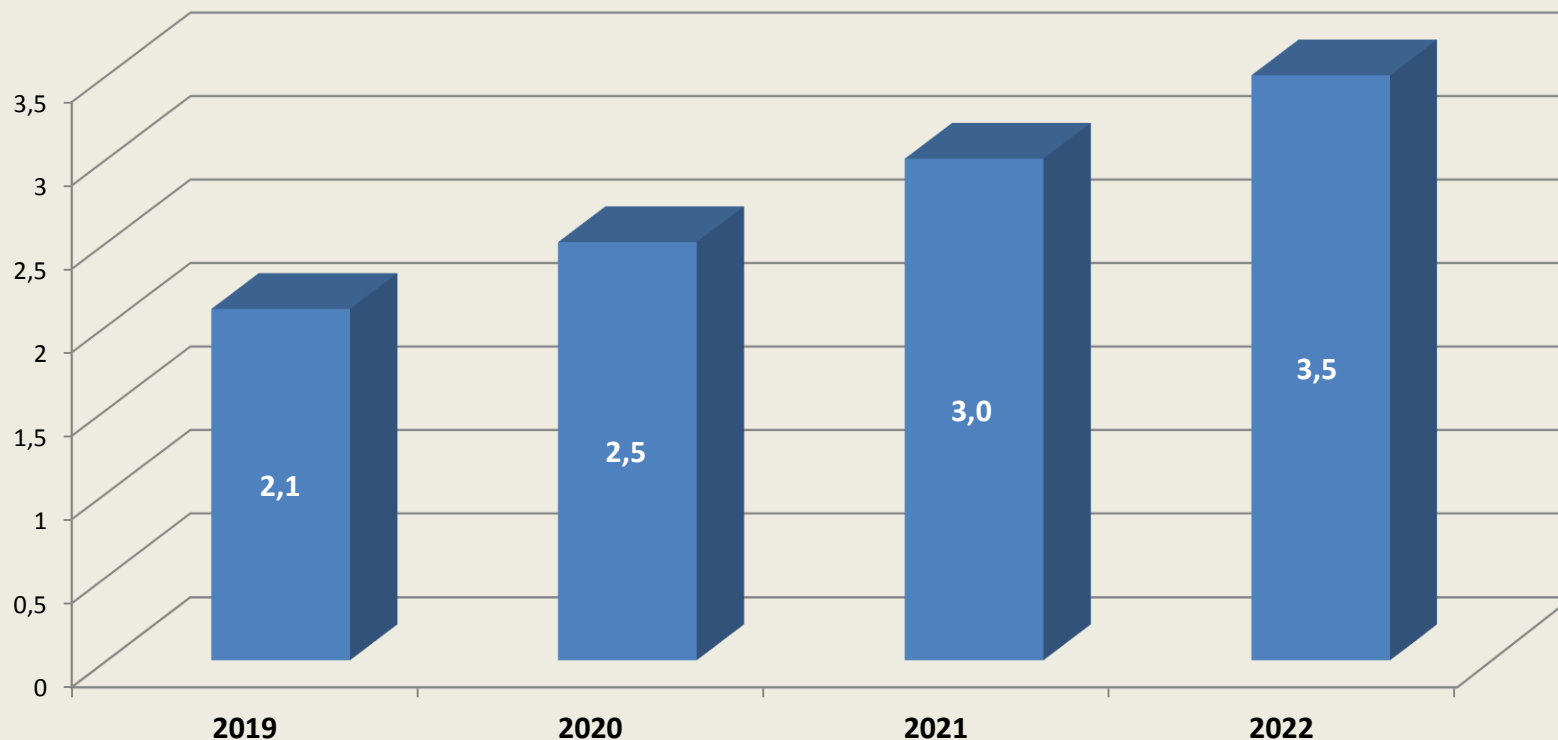
→ Une évolution des ressources d'environ 1% par an sur la période

L'évolution des charges

- Les efforts de maîtrise des coûts
- La réduction des charges financières
- L'évolution des prélèvements

→ Des charges qui diminuent d'env. 0,5 %
par an sur la période

Le résultat : un excédent de Fonctionnement en progression



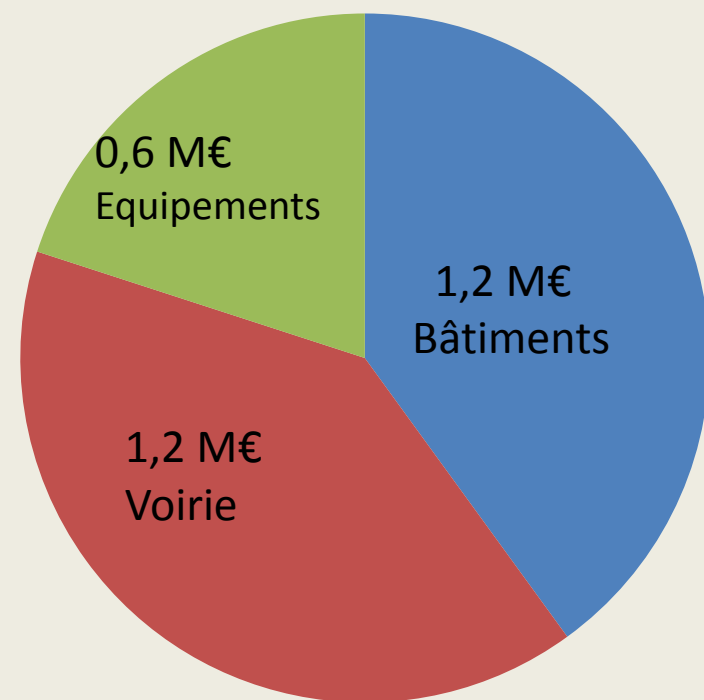
→ **Un Excédent de 3 M€ (HT) en moyenne** sur la période 2020 – 2022, permettant de dégager **un autofinancement annuel des investissements d'environ 3,6 M€ (TTC)**

L'investissement

- Réussir la réalisation des Grands Projets
- Développer des politiques pluriannuelles
- Poursuivre la rénovation de nos équipements
- Sans augmenter l'endettement
- Transférer l'assainissement

Poursuivre la rénovation des équipements

- Un budget de l'ordre de **3 M€ TTC par an**
- Financé à env.90 % par l'autofinancement (env 10% subv)
- Réparti entre
 - La voirie & espaces publics
 - Le patrimoine bâti
 - Les équipements & mobiliers



Répartition moyenne indicative

Mettre en œuvre les politiques pluriannuelles

- Un **budget annuel d'env. 2 M€ TTC** sur la période
- Subventionné, en moyenne, pour env. 50 %
- Les **rénovations lourdes et politiques pluriannuelles**
(exemples):
 - Le schéma directeur des installations sportives (Rénovation du COSEC....)
 - Les contrats Départemental et Régional (Rénovation énergétique de l'école Morel de Vindé ...)
 - Le plan mobilité (circulations douces, locations vélos ...)
 - Le plan Sécurité (extension de la vidéo protection)
 - Le logement social (rappel)
 -

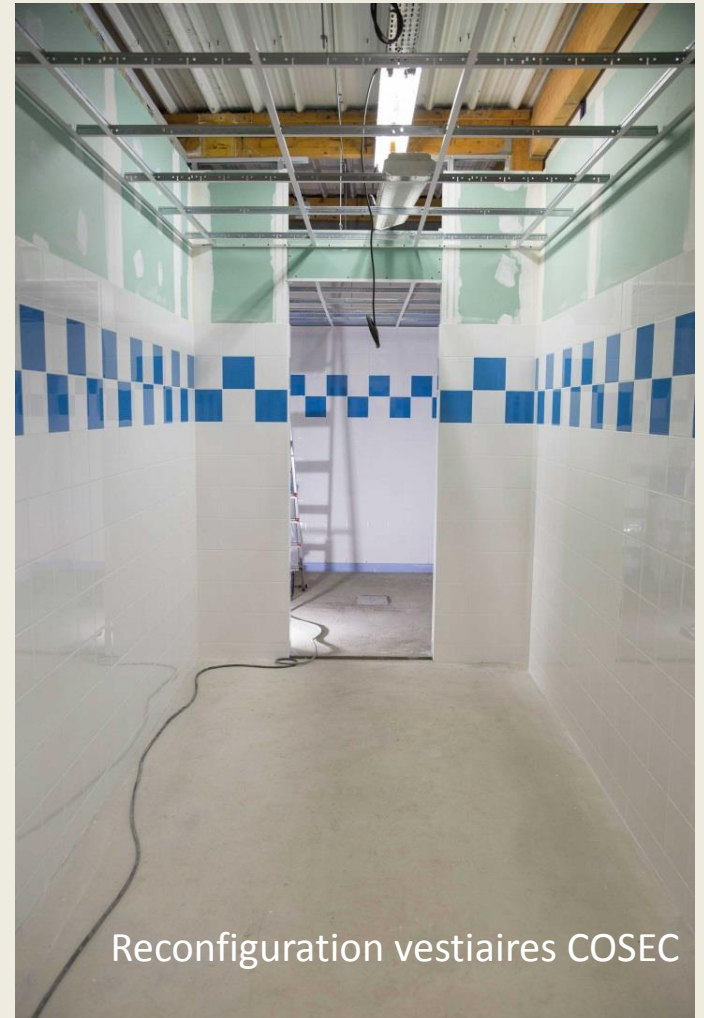
Rénovations lourdes et politiques pluriannuelles



Centre de loisirs Morel de Vindé



Rénovation thermique Ecole Morel de Vindé



Reconfiguration vestiaires COSEC

Réussir la réalisation des Grands Projets

- La Médiathèque
- Le cœur de Ville
- Les opérations connexes
- La rénovation de Beauregard

Le projet de Médiathèque

(document de concours, non contractuel)



Vue extérieure depuis le parvis



(Document de concours non contractuel)



Vue intérieure - Espace enfant

(Document de concours non contractuel)

Le projet de Médiathèque

- Réalisation confiée à l'agence d'architecture Levisalles
- Approbation au CM du 18 -06-2019 (unanimité des suffrages exprimés)
- Coût total estimé à 5,4 M€ (TTC) incluant construction, maîtrise d'œuvre, mobilier, informatique ...
- Subventionné à hauteur d'environ 60 % (DRAC, Département, Région, VGP ...)
- Solde financé dans le cadre du projet cœur de ville
- Engagement des travaux en 2021 en cohérence avec le cœur de ville.

Le Cœur de Ville



Plan masse indicatif

Les objectifs (rappel)

Faire de la centralité historique et géographique de la ville un lieu de vie contemporain et fédérateur pour tous les Cellois :

- Création d'une **médiathèque**
- Réalisation d'une **coulée verte**, nouveau lieu de promenade vers le parc de la Gde Terre
 - Ouverture d'une **brasserie**, lieu de rencontre et de convivialité
- Construction d'une **crèche et d'espaces médicaux** adaptés à l'évolution des pratiques
Offre de nouveaux **commerces** aujourd'hui absents sur la ville...
 -
- Création d'une **offre nouvelle de logements de qualité** destinée
 - en priorité au parcours résidentiel des Cellois
- mais aussi à l'accueil de nouveaux arrivants , permettant de se rapprocher, à terme, d'une population de 25.000 hab, indispensable pour :
 - Apporter une nouvelle dynamique
 - Maintenir, sans majoration d'impôt, un niveau élevé d'équipements et de services
 - Peser davantage dans les orientations supra-communales
-
- **Un Projet qui ne coutera rien aux Cellois** car entièrement financé – et au-delà – par les cessions foncières qui l'accompagneront

Un parvis et une médiathèque , équipements majeurs et structurants, espaces de rencontre et d'attractivité



Document non contractuel

Une crèche, des services, des espaces de santé, des commerces ...



Une coulée verte en extension du parc de la Grande Terre



Le projet de cœur de Ville

- Approbation du projet au CM du 09-04-2019
(unanimité suffrages exprimés)
 - Réalisation confiée à un aménageur (ou groupement)
 - Négociations finales en cours avec les 3 candidats retenus par la commission :
Citallios, Effiage, Grand Paris Aménagement
- Choix de l'aménageur en décembre 2019

Financement & Calendrier (indicatif)

- Un projet entièrement financé par les cessions foncières
- Une plus value permettant le financement des équipements publics : médiathèque, crèche, parc , voirie et opérations connexes
- Un démarrage des travaux en 2020 en lien avec la construction de la médiathèque
 - Médiathèque, parvis, immeuble brasserie et rue centrale livraison en 2023
 - Livraison progressive des autres lots jusqu'en 2026

Les opérations connexes au projet

- La reconfiguration des locaux de l'hôtel de ville & de l'espace des garages
 - La requalification de la voirie autour du cœur de ville (av. Drionne et carrefours)
 - Les relocalisations (bureaux, services)
 -
- Montant de 1 à 2 M€ par an (moyenne 2020 – 2022)

La Rénovation de Beauregard

(2.800 logements ; le 1/3 de la ville)

**Une opération d'envergure , échelonnée sur une dizaine d'années 2021 – 2030
et visant la rénovation complète du domaine.**





Le domaine de Beauregard

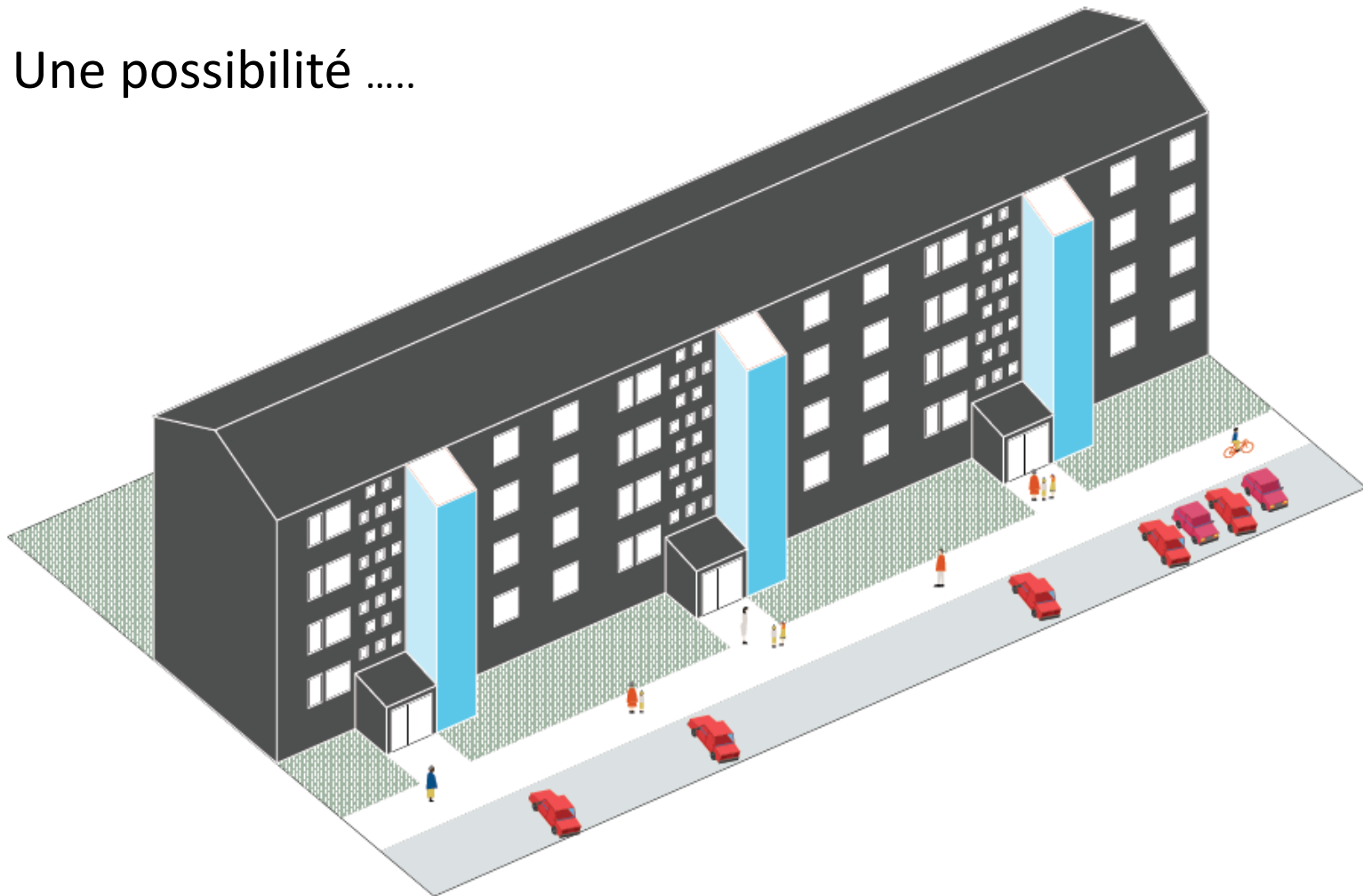
Un domaine construit il y a plus de 50 ans, avec les normes de l'époque, qui n'a pas connu de véritable rénovation ..et qui se dégrade .

Etude Préalable de faisabilité (2019 – 2020)

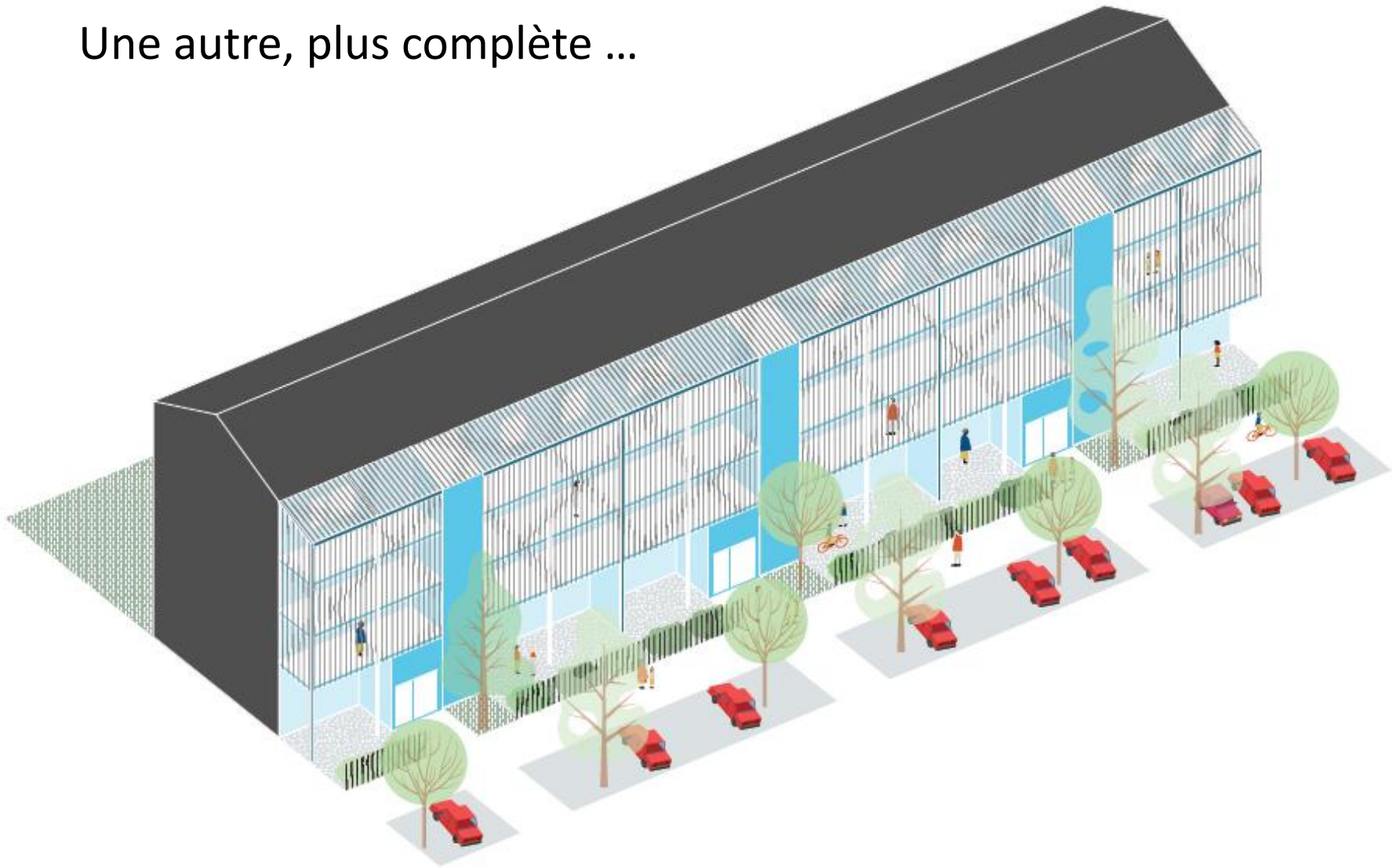
- **Etude urbaine confiée au cabinet GRAAL Architecture**
 - & Etudes techniques complémentaires (réseaux , circulation,stationnement)
 - **En partenariat avec :**
 - La Ville de Paris
 - La société Elogie-SIEMP
 - **Principaux objectifs :**
 - Rénover un bâti souvent vétuste
 - Rendre accessibles la majorité des logements
 - Réaliser une mixité à l'image d'un véritable quartier
 - Offrir une part significative de logements neufs
 - Créer de nouvelles conditions de gestion (gardiennage)
 - Permettre une certaine accession à la propriété
 - Rénover l'urbanisme, les espaces publics et la trame végétale ...
- **Pour mémoire : Quelques premières propositions indicatives** (*étude en cours*)

Exemples de propositions en matière de rénovation et d'accessibilité

Une possibilité



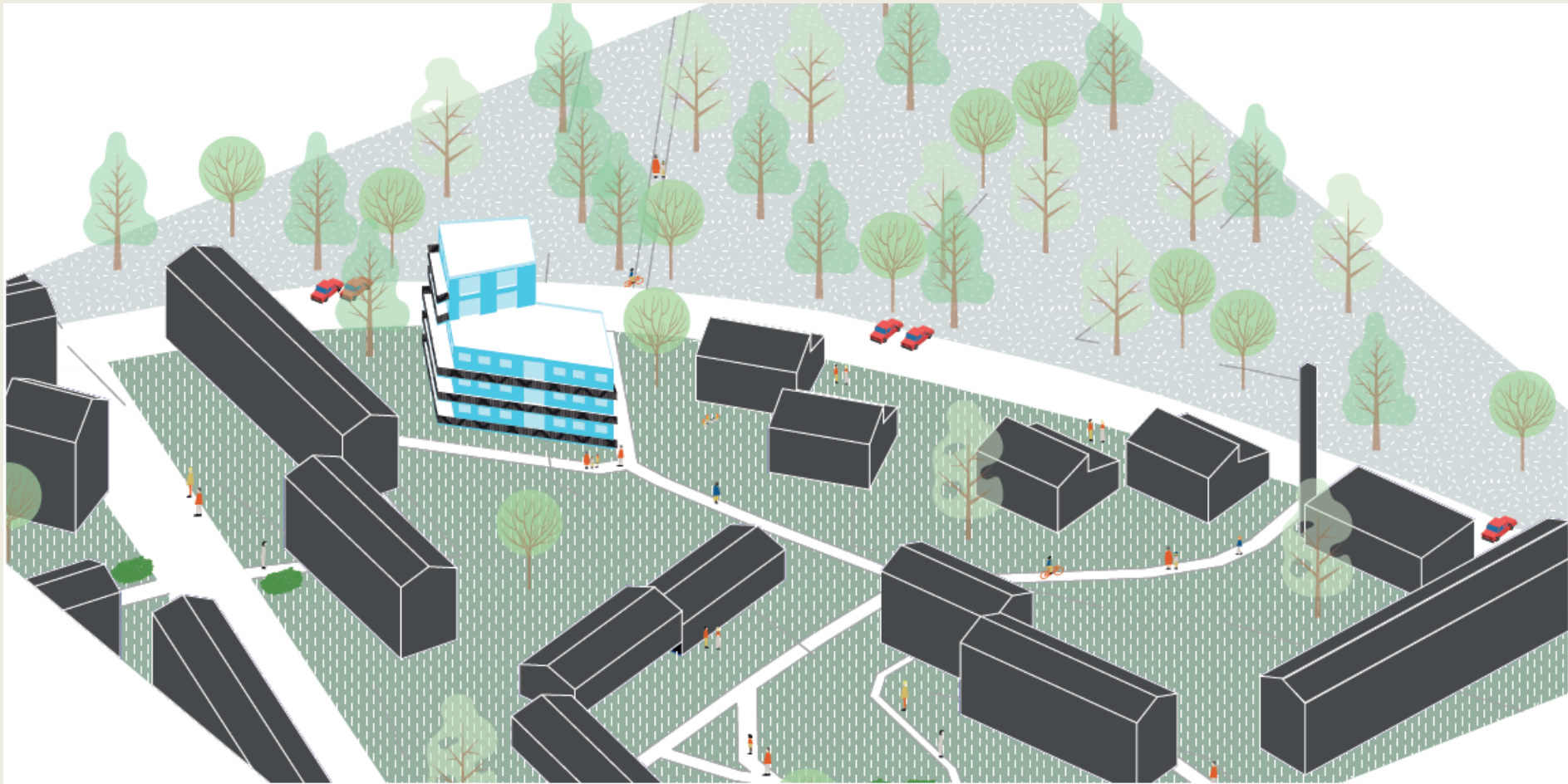
Une autre, plus complète ...



En matière de construction neuve et d'accessibilité



... ou encore



En matière d'espaces publics et de valorisation du site



mobilier et confort d'usage



baliser par le sport



parcours sous-bois



nouvelle matérialité de la boucle de mobilité douce



points remarquables



valoriser la topographie et le point de vue

Calendrier indicatif

- 2020 : achèvement de l'étude de faisabilité :
 - Premières propositions à discuter, revoir et aménager
 - Compléments à prendre en compte
 - Prise en compte de nouveaux impératifs de gestion (gardiennage, astreinte technique ...)
 - Intégration des études techniques complémentaires
 -
 - Choix d'un scénario d'aménagement
 - 2021 : Démarrage des travaux

En conclusion : **Un budget global d'Investissement particulièrement important**

(tous types d'opération confondus)

- **Un budget de 30 M€** sur la période 2020 – 2022
niveau budgétaire encore jamais atteint : 10 M€
par an en moyenne
- Un montant de **460 € /hab** , très supérieur à la
moyenne des villes comparables (323 € / hab)
- Financé sans augmentation d'impôt ni recours à
l'emprunt
- Un niveau d'endettement de seulement **266 € / h**,
très inférieur à la moyenne des villes comparables
(1.063 € / hab.)

TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES



→ Plus de budget communal d'assainissement ; Plus de redevance communale d'assainissement

Annexe : Les éléments RH

- Dépenses de personnel :

Prévisionnel au 31/12/2019		
	Les titulaires	Les contractuels
Traitement indiciaire	5 142 700	2 980 000
NBI	40 900	
RI (dont prime semestrielle)	1 112 565	444 400

- Les heures supplémentaires rémunérés :

un réalisé prévisionnel de 120 000€ au 31/12/2019.

- Les avantages en nature :

19 logements de fonction et 1 voiture de fonction.

Annexe : Les éléments RH

- Structure des effectifs :

	2016		2017		2018		2019
	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Postes budgétés</i>	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Postes budgétés</i>	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Postes budgétés</i>	<i>Emplois budgétaires en ETP</i>
Filière administrative	93	74	84	73	82	71	69,2
Filière technique	131	114	124	112	123	110	111,33
Filière Culturelle	7	6	7	6	7	6	5
Filière sportive	12	11	12	11	11	11	11
Filière Police municipale	3	1	3	1	3	1	1
Filière sociale	94	85	90	84	91	86	87,3
Filière animation	42	41	42	41	42	42	39,9
Poste divers	48	22	28	23	28	18	18
Total	430	354	390	351	387	345	342,73

- Durée du travail :

35h hebdomadaires selon les modalités d'organisation diverses adaptées aux besoins des cellois

DEBAT